



General Assembly

Distr.: General
22 March 2007

Sixty-first session

Agenda item 44

Resolution adopted by the General Assembly

[without reference to a Main Committee (A/61/L.53 and Add.1)]

61/255. Holocaust denial

The General Assembly,

Reaffirming its resolution 60/7 of 1 November 2005,

Recalling that resolution 60/7 observes that remembrance of the Holocaust is critical to prevent further acts of genocide,

Recalling also that, for this reason, resolution 60/7 rejects efforts to deny the Holocaust which, by ignoring the historical fact of those terrible events, increase the risk they will be repeated,

Noting that all people and States have a vital stake in a world free of genocide,

Welcoming the establishment by the Secretary-General of a programme of outreach on the subject of “the Holocaust and the United Nations”, and also welcoming the inclusion by Member States within their educational programmes of measures to confront attempts to deny or minimize the importance of the Holocaust,

Noting that 27 January has been designated by the United Nations as the annual International Day of Commemoration in memory of the victims of the Holocaust,

1. *Condemns without any reservation any denial of the Holocaust;*
2. *Urges all Member States unreservedly to reject any denial of the Holocaust as a historical event, either in full or in part, or any activities to this end.*

85th plenary meeting
26 January 2007

ON 1948 ✓ 599EW

2007

44

2007

1948

059



Assemblée générale

Distr. générale
22 mars 2007

Soixante et unième session

Point 44 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[*sans renvoi à une grande commission (A/61/L.53 et Add.1)*]

61/255. Déni de l'Holocauste

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 60/7 du 1^{er} novembre 2005,

Rappelant que la résolution 60/7 fait observer que la mémoire de l'Holocauste est essentielle pour prévenir de nouveaux actes de génocide,

Rappelant également que, pour cette raison, la résolution 60/7 rejette les efforts visant à dénier l'Holocauste, qui, en ignorant l'historicité de ces terribles événements, accroissent le risque qu'ils se reproduisent,

Notant que tous les peuples et tous les États ont un intérêt vital à ce que le monde soit exempt de génocide,

Se félicitant de la mise en place par le Secrétaire général d'un programme de communication intitulé « L'Holocauste et les Nations Unies » et se félicitant également de l'inclusion par des États Membres dans leurs programmes d'enseignement de mesures visant à s'opposer aux tentatives faites pour dénier l'Holocauste ou en réduire l'importance,

Notant que le 27 janvier a été désigné par l'Organisation des Nations Unies Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste,

1. *Condamne sans réserve tout déni de l'Holocauste ;*

2. *Engage vivement tous les États Membres à rejeter sans réserve tout déni de l'Holocauste en tant qu'événement historique, que ce déni soit total ou partiel, ou toute activité menée en ce sens.*

85^e séance plénière
26 janvier 2007